

Actes de mariage

Nationalité française

Déclaration ou naturalisation

- › [Mariage avec un Français](#)
- › [Ascendant \(parent ou grand-parent\) d'un Français](#)
- › [Frère ou sœur d'un Français](#)
- › [Naturalisation](#)

Nationalité française d'un enfant

- › [Enfant né en France de parents étrangers](#)
- › [Enfant adopté](#)
- › [Enfant recueilli](#)

Réintégration dans la nationalité française

- › [Par déclaration](#)
- › [Par décret](#)

Perte de la nationalité française

- › [Perte volontaire](#)
- › [Déchéance, retrait ou annulation](#)

Voir aussi...

- › [Certificat de nationalité française \(CNF\)](#) (particuliers)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/etat-civil/actes-de-mariage?xml=N111&cHash=9b01756e13ad2fc76c007d5d03c77a1b?>

- › [Comment obtenir la nationalité française ?](#) (particuliers)
- › [Dans quels cas un enfant est-il Français ?](#) (particuliers)
- › [Un enfant né apatride en France devient-il Français ?](#) (particuliers)
- › [Qu'est-ce que la cérémonie de naturalisation \(accueil dans la citoyenneté française\) ?](#) (particuliers)
- › [Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ?](#) (particuliers)
- › [Comment trouver son décret de naturalisation publié au Journal officiel ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on avoir plusieurs nationalités en France ?](#) (particuliers)
- › [Un étranger contribuant au rayonnement de la France peut-il être naturalisé ?](#) (particuliers)
- › [Comment acheter un timbre fiscal ?](#) (particuliers)
- › [Quels justificatifs d'état civil et de nationalité ?](#) (particuliers)
- › [Comment prouver son domicile ?](#) (particuliers)
- › [Quels documents fournir si l'on vit en couple ?](#) (particuliers)
- › [Quels documents fournir si l'on est divorcé ou veuf ?](#) (particuliers)
- › [Quels documents fournir pour justifier des ressources et des impôts ?](#) (particuliers)
- › [Quels justificatifs fournir pour les enfants mineurs ?](#) (particuliers)

CONTACT



DÉMARCHES

Service accueil - Formalités administratives - Etat civil

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848

etat.civil@uzes.fr

VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)